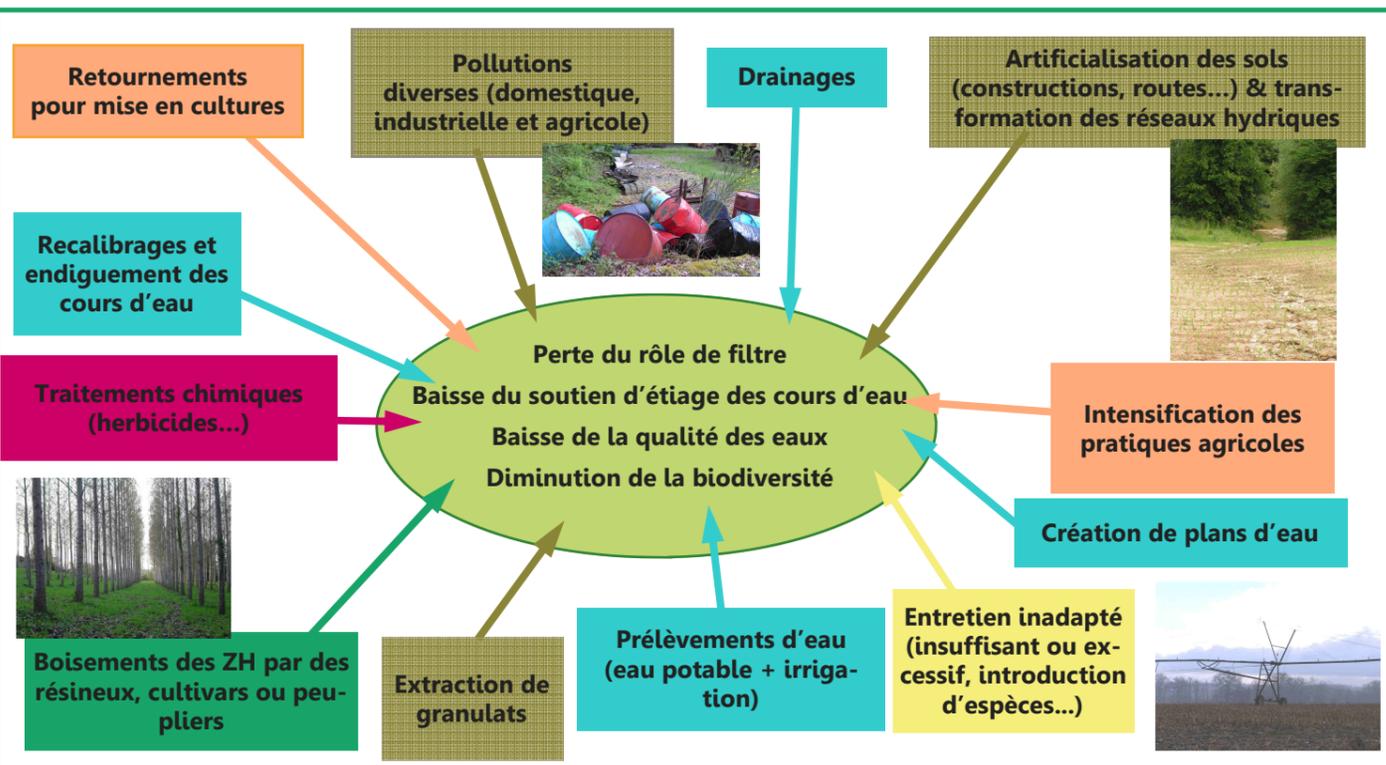


LES FACTEURS DE DÉGRADATION DES ZONES HUMIDES

A l'échelle du territoire national, le pourcentage de zones humides ayant disparu est estimé à 80 %, dont 50 % depuis ces trente dernières années.

Les causes de ces disparitions sont variées, elles comprennent :



Pour en savoir plus ...

Sites internet :

- Eau France : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>
- Pôle relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales : <http://www.pole-zhi.org/>
- Réglementation : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>
- <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Développement-durable>
- <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- RAMSAR** : <https://www.ramsar.org/fr>

Bibliographie :

- Les Zones humides et l'eau, Jean-Louis MICHELOT, 63 p., 2003
- « Evaluation économique des services rendus par les zones humides » Commissariat Général au développement durable, Juin 2010, 50p.
- Guide technique des droits et devoirs en zone humide, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, 43 p., 2003
- Guide juridique et pratique sur la gestion des milieux aquatiques et humides, Agences de l'eau, 215 p, 2010
- Les Zones humides et la ressource en eau : guide technique, Agence de l'eau Adour Garonne, 2002
- Synthèses sur les zones humides françaises à destination des gestionnaires, des élus et acteurs de terrain : Les Etangs -Julie LEBIHAN et Marine FONT, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 62 p., 2008



LES ZONES HUMIDES : DES MILIEUX À PRÉSERVER



QU'EST CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?



Etang du Pouy fin de vidange

Une zone humide est un terrain où l'eau est le principal facteur qui agit sur le milieu naturel ainsi que sur la vie animale et végétale associée. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface, affleure ou bien encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres, comme les petits plans d'eau.

Selon La convention internationale de Ramsar signée le 2 février 1971 par la communauté internationale, les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

La France a adopté une définition plus restrictive des zones humides dans sa loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Il s'agit de « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les plans d'eau en sont exclus.

EAU

MARES

PRAIRIES
INONDABLES/
HUMIDES

ÉTANGS

BIODIVERSITÉ

AGRICULTURE

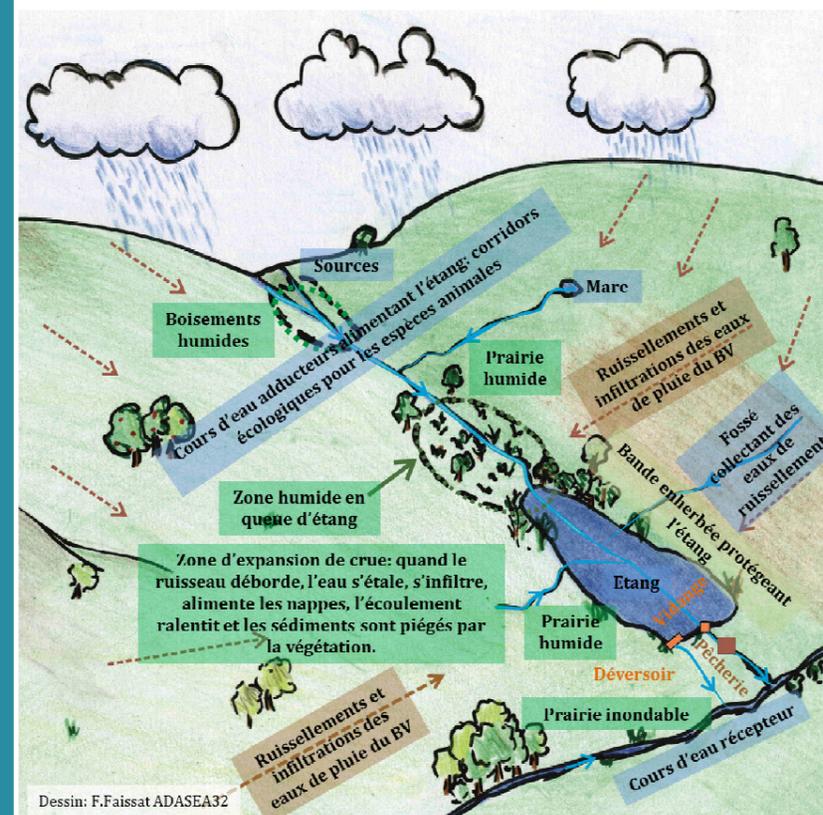
TERRITOIRES

MENACES

SERVICES

LES ZONES HUMIDES DANS UN BASSIN VERSANT

Il est important de rappeler que l'écoulement de l'eau doit être appréhendé à l'échelle d'un bassin versant. Ce dernier correspond à la portion de territoire délimitée par les lignes de crêtes et alimentée par les cours d'eau et tous ses affluents.



Dessin: F.Faissat ADASEA32

Il peut s'agir du sous bassin versant d'un petit cours d'eau comme du grand bassin versant d'un fleuve. A l'intérieur du bassin, toutes les eaux reçues se frayent des chemins sur et dans les sols, en suivant la pente naturelle et se concentrent vers le point de sortie appelé exutoire.

Les actions réalisées en amont, c'est à dire en tête de bassin, se répercutent sur l'aval. Les zones humides réparties à travers le bassin versant, même petites (mares de coteaux, prairies humides de tête de bassin, prairies inondables de bord de cours d'eau, plan d'eau à l'exutoire), atténuent le ruissellement, l'érosion des sols, le lessivage des matières indésirables, les inondations... Ainsi, avant toute intervention,

modification, ou aménagement, il est nécessaire d'anticiper les impacts et les conséquences générés sur l'aval.



Contact :

ADASEA32, Maison de l'Agriculture, route de Mirande BP 70161, 32003 AUCH
tél : 05.62.61.79.50 mail : a032@adasea.netsite : www.adasea32.fr

Maquette : Claire François

Rédaction et conception : Claire Lemouzy, Sophie Hurtes, Axelle Duverger

Crédit photos : ADASEA32, Capucine Baillou, Sophie Hurtes, Claire Lemouzy, Aurélie Belvèze.



Conception en décembre 2018
Impression par Artip Auch

ACTION COFINANÇÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ET PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES MILIEUX HUMIDES DANS LE GERS

LES ÉTANGS

Créés artificiellement dans des bas-fonds, de faible superficie et peu profonds. Plus de 2000 sont recensés dans le Gers, certains datant du moyen-âge dans l'Armagnac. Ils sont utilisés pour l'irrigation, la pisciculture, l'abreuvement, la pêche de loisir et l'agrément. Les berges végétalisées, les vases exondées, les zones peu profondes et les queues d'étangs parfois boisées constituent autant de milieux humides différents, avec leurs cortèges d'espèces spécifiques, qui jouent des rôles importants dans l'épuration des eaux issues des bassins versants, et l'accueil d'une forte biodiversité. Avec notamment, dans l'Armagnac: la Cistude d'Europe et le Nénuphar jaune.



LES LANDES ATLANTIQUES HUMIDES

Elles se développent sur des sols sableux et acides du Bas-Armagnac. Ce sont des formations de bruyères et d'ajoncs, souvent associées à des plantations de pins maritimes, qui accueillent ponctuellement des zones tourbeuses relictuelles. Elles sont devenues très rares.



LES BOISEMENTS HUMIDES ET ALLUVIAUX

Ce sont des formations arborées dominées par les aulnes, saules et frênes, installées dans les fonds de vallée, en bord de cours d'eau et en queue d'étang. Ils protègent les berges des cours d'eau, tamponnent l'intensité des crues et épurent les eaux issues des bassins versants. Ils accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères, comme la Loutre et le Vison.

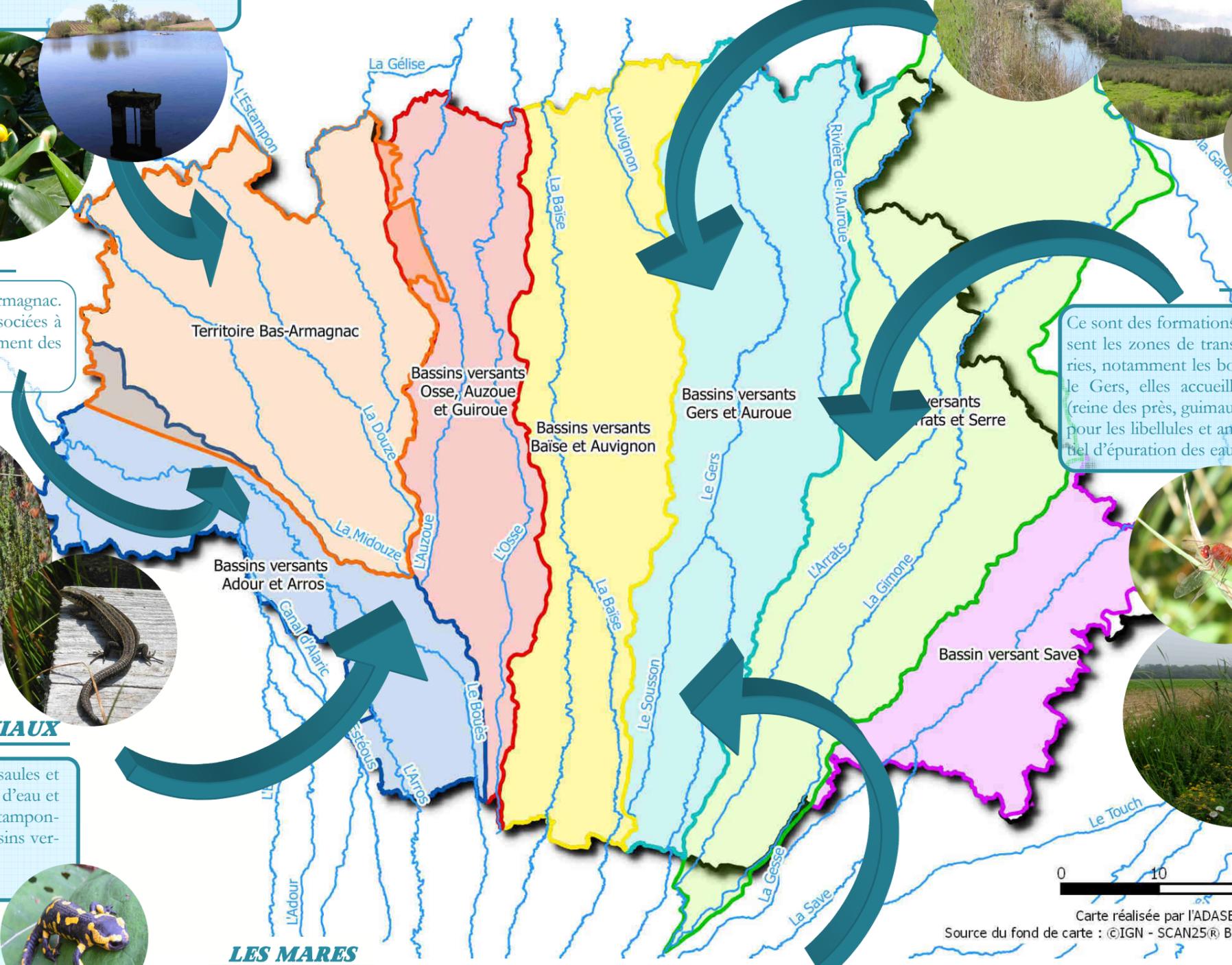


LES MARES

Ce sont des petites pièces d'eau artificielles pour la plupart, alimentées par des sources, des cours d'eau ou simplement l'eau de pluie. Elles se chiffrent en plusieurs milliers, réparties dans tous les territoires gersois, et forment dans les zones d'élevage, où elles ont encore un usage pour l'abreuvement, des réseaux importants. La végétation aquatique y est souvent très développée, ainsi que le plancton. Elles jouent un rôle important pour la biodiversité, notamment la reproduction des amphibiens ; le Triton marbré en est l'espèce la plus emblématique. Elles ont un pouvoir d'épuration, de dénitrification intéressant du fait de leurs localisations variées et de leur nombre dans les coteaux gersois.



Territoires de la CATZH 2019 - 2021



LES PRAIRIES HUMIDES ET INONDABLES

Elles sont localisées le long des cours d'eau mais aussi ici et là dans les bas-fonds des coteaux. Pâturées ou fauchées, de bonne qualité fourragère lorsqu'elles sont bien gérées, elles jouent un rôle d'éponge vis-à-vis des abats d'eau et des crues, et constituent un biotope exceptionnel, tant pour la flore que pour la faune. En bord de rivière elles permettent d'écrêter les crues.



LES MÉGAPHORBIAIES

Ce sont des formations végétales de hautes herbes qui colonisent les zones de transition entre milieux aquatiques et prairies, notamment les bords des fossés. Présentes partout dans le Gers, elles accueillent de nombreuses plantes typiques (reine des prés, guimauve, salicaire, iris...) et servent d'habitat pour les libellules et amphibiens tout en jouant un rôle essentiel d'épuration des eaux.



Carte réalisée par l'ADASEA du Gers
Source du fond de carte : ©IGN - SCAN25® BDCARTO®